

NOTE DE SYNTHÈSE DU RAPPORT :

L'externat de « l'Association Maison d'enfants Jeanne d'Arc ».
Un modèle novateur d'interventions de protection de l'enfance
adapté à des situations familiales complexes

Equipes chargée de la recherche :

Sylvie Teychenné, Michèle Pondaven, consultantantes spécialistes en Sciences Politiques et sociologie du Travail Social

Nicole Sotteau Léomant et Christian Léomant, chercheurs sociologues

1. Rappel des commandes de l'ONED et du Conseil Général de la Côte d'Or

En 2005 l'ONED lançait un appel d'offre sur le thème de « **L'évaluation d'interventions ou de dispositifs prévention, de dépistage ou de prise en charge dans le champ de l'enfance en danger** ». De son côté le Conseil Général de la Côte d'Or soutenait une expérimentation de prise en charge d'enfant en externat et souhaitait engager une évaluation dans le but de modéliser et diffuser cette forme de prise en charge d'enfants en danger ou en risque de danger. Ainsi le terrain de la recherche s'est porté sur l'externat de l'association Maison d'enfant Jeanne d'Arc.

Le projet **de l'externat de la Maison d'enfants** répond à plusieurs objectifs de prise en charge :

- Accompagner de manière « renforcée » des enfants connus de services sociaux, garantir la continuité ou la reprise d'une scolarité, assurer le soutien de la fonction parentale à travers une action adaptée et quotidienne
- Préparer le retour en famille de certains enfants ayant bénéficié d'un accueil en internat
- Préparer le placement d'enfants dont les familles rencontrent de grandes difficultés à accepter la séparation

Ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations du schéma départemental qui prévoit la mise en place de dispositifs offrant une plus grande souplesse et répondant à des situations familiales ne nécessitant pas un hébergement en internat mais justifiant d'une prise en charge quotidienne à laquelle l'AEMO ne peut répondre.

La prise en charge articule deux dimensions complémentaires:

En direction des enfants : les éducateurs se chargent d'aller chercher et ramener chaque jour les enfants à leur domicile. L'accueil en journée se structure autour de repères (dans le rythme de la journée et dans le cadre proposé par les adultes). propose un espace de vie fiable, canalisant et rassurant. La prise en charge est globale : scolaire (en interne ou à l'école du village), psycho éducative (en mobilisant les ressources internes et externes), elle s'appuie sur l'internat (hébergement occasionnel, vacances, loisirs...).

En direction des parents : un contact éducatif bi-quotidien, des entretiens réguliers à l'externat ou à domicile qui permettent d'assurer une fonction d'aide et de contrôle.

Les objectifs de la recherche évaluative

- Identifier de façon précise les caractéristiques de cette intervention éducative
- Apprécier l'impact de cette action dite préventive
- Analyser la pertinence du projet au regard du diagnostic et des hypothèses initiales
- Mettre en évidence ses apports spécifiques au dispositif de protection de l'enfance, ses éventuels aspects novateurs
- Identifier les conditions de faisabilité et de modélisation de cette expérience

2. La méthode d'évaluation

L'évaluation a porté sur la période allant de 1999 à 2005 et a concerné l'ensemble des 32 enfants, garçons et filles (25 garçons et 7 filles), âgés de 5 à 12 ans qui ont été accueillis à l'externat.

Nous avons réalisé :

- ☛ **Une analyse des documents** (projet de service, rapports d'activité, conventions, ...)
- ☛ **Une analyse des 32 dossiers des enfants** à l'aide d'un questionnaire élaboré à partir de celui qui avait été construit dans des recherches précédentes sur l'AEMO par les chercheurs associés à l'évaluation (Nicole et Christian LEOMANT) et permettant d'effectuer des comparaisons
- ☛ **Des entretiens avec** le directeur et l'équipe éducative, des parents, des prescripteurs/décideurs (magistrats, responsables du Conseil Général : service social et ASE notamment), des partenaires du secteur socio-éducatif (médecin directeur d'un CMPP et responsable du service AEMO)
- ☛ **Une observation participative** sur une journée avec la « tournée » de ramassage des enfants le matin, la journée à l'externat et le retour des enfants à domicile
- ☛ **Une analyse théorique de l'expérience**

3. Les enseignements de la recherche évaluative

A Des situations familiales fortement marquées par la précarité sociale, relationnelle et économique

Parents et enfants présentent des caractéristiques, tant au niveau socio-économique que de la santé et des trajectoires institutionnelles, proches des familles suivies en AEMO.

- **Des familles précarisées**

La mise en perspective des situations familiales des mineurs suivis par l'externat avec les études¹ menées par le SNATEM² et la recherche « Aide contrainte et Citoyenneté ³ » sur l'AEMO judiciaire montre **des tendances proches** :

- Une sous représentation des enfants qui vivent avec leurs deux parents, loin de la situation de la population générale (81%)
- Une moindre représentation des situations de monoparentalité (mais 2,5 fois plus que la population générale)
- Et 4 fois plus d'enfants vivant au sein d'une famille recomposée que la population générale.

Au plan économique : pour 11 situations sur les 26 renseignées, les transferts et minima sociaux représentent la seule ressource, dont 5 sont des AAH.

¹ Étude épidémiologique SNATEM, sous la direction de F. FACY, I.N.S.E.R.M., 1995

² Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (un des services gérés par le GIP Enfance en danger)

³ Christian LEOMANT et Nicole SOTTEAU-LEOMANT (GERS-CNRS), 2001

Au plan relationnel : La précarité matérielle et l'isolement social sont des facteurs aggravants qui s'articulent avec les problèmes de santé physique et psychologique des adultes. Les professionnels font état des difficultés que ceux-ci ont à se situer dans un rapport aux autres et à eux-mêmes et à apprécier les conditions d'éducation des enfants. Les comportements sont marqués par l'agressivité, la tendance au repli et à la dépression. De nombreuses mères font références à l'isolement et à « l'apathie » qu'il entraîne

- **Des familles inscrites dans des trajectoires institutionnelles multiples**

Avant l'entrée à l'externat : la grande majorité (2/3) des enfants accueillis à l'externat sont inscrits dans un parcours de mesures judiciaires multiples : mesures d'investigation, AEMO, placements.

Statut lors de l'admission : 10 situations relèvent d'une stricte prise en charge administrative (dont 2 ont été orientées par les UTAS), contre 20 situations qui s'inscrivent dans un parcours judiciaire.

Les mesures à la sortie de l'externat :

- ⇒ **un maintien élevé des interventions administratives et judiciaires**, mais avec une nouvelle répartition (**inversion des proportions entre mesures judiciaires et mesures administratives**)
- ⇒ **Une prise en charge courte à l'externat (en moyenne 2 ans) qui ne permet pas de résoudre les problématiques de l'enfant et de sa famille** mais qui permet d'accompagner et d'aménager notamment le passage vers un placement.

Ces deux points ont pour conséquences :

- **Une diminution des interventions judiciaires au profit des mesures administratives.** On peut supposer que le travail effectué auprès des parents permet à ceux-ci de prendre conscience de leurs difficultés et d'être en capacité d'accepter une intervention institutionnelle
- **Une augmentation significative des accueils provisoires** à mettre en lien avec l'objectif de préparer l'entrée en internat
- **Des combinaisons de prise en charge qui évoluent dans le temps** avec des passages d'intervention en milieu ouvert à placement (et inversement) et des passages du judiciaire vers l'administratif et inversement

B, Des motifs d'orientation vers l'externat relevant plus de la protection de l'enfance que de la prévention

- **Des utilisations diverses voire contradictoires du dispositif qui illustrent des représentations différentes de la prévention et de la protection**

La convention signée entre l'établissement et le Conseil Général prévoit une orientation à partir des services de l'ASE et des services sociaux des UTAS de proximité. De fait ce sont essentiellement les magistrats qui se sont emparés de ce dispositif, ce qui leur permet d'enrichir les réponses en terme de protection des enfants dont les conditions d'éducation sont compromises.

- **Les 3 principaux motifs de placements** :
 - Ceux liés aux « **carences éducatives** » qui désignent souvent une position que l'on peut qualifier de « **dépressive** » des adultes dans leur relation aux autres et au monde
 - **La séparation du couple avec situation conflictuelle**, ou l'absence de l'autre parent
 - **Le risque de la maltraitance, de la violence**
- **Les attentes des services orienteurs à l'endroit de l'intervention en externat**

Pour la moitié des situations, la notion de placement, sa préparation et la sécurité de l'enfant situent l'intervention dans le registre de la **protection** et du travail d'élaboration d'une **séparation**. Les **difficultés scolaires**, qui sont une des manifestations les plus fréquentes présentée par les enfants, apparaissent en troisième position.

- **Les axes prioritaires d'intervention de l'équipe éducative**

Pour répondre aux principales problématiques présentées par les enfants et les parents, les interventions de l'externat, articulées avec celles des partenaires, ont pour objectifs d'agir (par ordre dégressif) sur les :

- Troubles du comportement
- Difficultés scolaires majeures
- Troubles de la personnalité
- Tristesse/dépression/manque de confiance en soi
- Défaut de soins et délaissement
- Perturbations des relations parents/enfants
- Isolement/problèmes de socialisation

La scolarité et les difficultés de comportement de l'enfant sont à la fois des **symptômes** et un **levier** pour faire accepter l'entrée en internat.

C Les effets de la prise en charge sur les enfants et sur les parents

- **Effets sur les enfants : apaisement et réinvestissements**

Pour 1/4 cela n'a rien changé, du moins apparemment, soit parce que l'enfant présentait des troubles de la personnalité trop lourds, soit à cause d'une trop grande proximité géographique entre l'externat et la famille.

Pour 3/4 des enfants, le passage à l'externat a eu des effets bénéfiques dans au moins un domaine de leur vie. Les principaux effets repérés sont par ordre hiérarchique décroissant :

1. **Mieux être de l'enfant** (moins triste, moins angoissé, moins replié, mieux socialisé, plus calme, mieux contenu, reprise de confiance dans les adultes)
2. **Amélioration de la santé** et mise en place de soins physiques et psychiques dans la durée
3. **A la sortie, un projet d'orientation pour l'enfant** passant souvent par un accueil en internat scolaire (spécialisé ou non)
4. **Evolutions scolaires positives** : reprise des apprentissages, remise à niveau scolaire, élaboration et mise en place d'un projet scolaire...). Lors des entretiens les parents insistent sur l'amélioration de la situation de leur enfant au plan scolaire.

- **Effets sur les parents : reprise de confiance et réinvestissement**. 4 objectifs généraux principaux sont poursuivis en direction des parents :

- 1. Observer et accompagner la famille au quotidien
- 2. Renforcer les capacités parentales
- 3. Informer et associer autant que possible les parents à la prise en charge
- 4. Préparer les parents à accepter une séparation avec leur enfant (symbolique et/ou réelle)

Les entretiens avec les professionnels et les parents ont permis de constater que la prise en charge à l'externat a eu pour la plupart du temps **des effets positifs sur leur façon d'assumer leurs rôles de parents et sur leurs compétences parentales**. Les 8 parents rencontrés ont tous reconnu que l'intervention les avait :

- **Aidés** à être parent
- **Aidés et accompagnés dans les différentes dimensions de l'exercice de la fonction parentale** : soins, santé, scolarité, loisirs... sans que l'établissement ne se substitue a priori à leurs responsabilités parentales.

L'action de l'externat a aussi des effets sur :

- **l'hygiène du lieu de vie familial**
- **la sortie de l'isolement**
- **l'implication ou la ré-implication des parents dans l'éducation de leur enfant**

L'évolution des parents est directement liée à la qualité et à la densité des relations créées avec l'équipe éducative à l'occasion de la prise en charge. Les entretiens avec les parents ont montré qu'il y avait une réelle difficulté à rompre ce lien.

Conclusion

Le modèle d'intervention de l'externat se caractérise par une prise en charge qui articule le pragmatisme et le « faire avec », avec les dimensions d'aide et du contrôle.

Le « **faire avec** » se traduit par une **alternance de substitution parentale et de co-éducation** impliquant les parents autant que possible. Le professionnalisme de l'équipe se traduit ainsi par un investissement relationnel important avec les parents, centré sur le renforcement des fonctions et autorité parentales.

Mais cette pratique est aussi soutenue par les dimensions de l'aide et du contrôle introduite par la judiciarisation de la mesure et la nécessité de protection. C'est un modèle d'intervention contraignant pour les familles qui implique un degré de contrôle qui semble cependant acceptable, étant contrebalancé par une relation de confiance et d'aide qui se construit progressivement. Les familles rencontrées insistent sur la qualité de relation établie avec les éducateurs et le directeur.

C'est une pratique qui nécessite de s'articuler et de s'insérer dans un réseau de partenaires tant au niveau de la MECS que des autres institutions de prévention et de protection et qui ne se définit pas par une appropriation des situations. Elle se fonde sur le respect d'un ensemble de personnes (et de leurs pratiques) et permet une continuité des soins après la sortie.

C'est une prise en charge qui se situe entre milieu ouvert et placement et qui, conservant le cadre de vie de l'enfant, intervient quotidiennement sur ce cadre de vie. C'est une prise en charge fondée sur un investissement conjoint en direction de l'enfant et de ses parents et qui présente une intensité supposant une équipe éducative multi-disciplinaire et renforcée au niveau du nombre de postes.

Sylvie Teychenné et Michèle Pondaven pour le CIRESE – juin 2007

Pour obtenir le rapport intégral, contactez David Pioli : david.pioli@oned.gouv.fr